Résolution présentée par la délégation de la

République de Gambie

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Respect des droits de l'Homme dans le secteur minier

L'Assemblée Générale,

Déplorant le nombre de d'accidents, d'abus sociaux, de maltraitance y

compris celle d'enfants de moins de 15 ans et de morts évalué en Amérique à 100'000 durant le siècle dernier et qui est encore

plus important en chine ou d'en d'autres pays,

Constatant la part importante que prend l'exploitation minière en Afrique, en

Europe, et dans les pays de l'ex-Union Soviétiques.

Inquiétée par la non-action des entreprises et états concernant

les conditions déplorables dans le milieu minier qui ont obtenu le

score très bas de 19% sur les questions liées aux droits

humains d'après le RMI

Estimant vu le score ainsi obtenu par les entreprises, une grande marge

de progression est nécessaire

Décide De plusieurs actions concernant les mines :

 Mise en place d'une réparation financières pour les familles afin de compenser les souffrances dues aux abus et décès dans le secteur minier

Mise en place de commissions indépendantes chargées de vérifier l'application des droits de l'homme dans l'industrie minière. Ces commissions auront pour mission de surveiller les activités minières, d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et de rendre compte de leurs conclusions à l'Assemblée Générale.

 amélioration de la répartition des bénéfices au niveau local